



Conduite automobile et opiacés : bases bibliographiques pour un consensus de la Société française de toxicologie analytique.

In Toxicologie analytique et clinique. 2/08/2015 [accès réservé]

Thème:

France - drogues [1]

Date du document:

Dimanche Août 2 2015

Visibilité du contenu de groupe:

Use group defaults

Résumé:

Il est actuellement admis que les opiacés perturbent la capacité à conduire de par leur effet dépresseur sur le système nerveux central et le relâchement des muscles lisses. Toutefois leur impact est variable selon la substance (héroïne > morphine > codéine = oxycodone > codéthyline = dihydrocodéine > pholcodine). D'après la littérature, il semble raisonnable de proposer un seuil de dangerosité potentielle à 10 µg/L au moment des faits pour la morphine dans le sang total, le seuil de dangerosité pour les autres opiacés n'étant pas suffisamment documenté. Les ratios sang/salive pour les opiacés sont très variables selon les individus, néanmoins les durées de détection sont comparables dans ces deux milieux. La 6-acetylmorphine est également plus souvent détectée dans la salive que dans le sang.

Auteur(s):

Gilbert PEPIN et al.

Lien(s) utile(s)

- <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2352007815002024> [2]

[Retour à la base documentaire](#) [3]
